

Note de veille n°95 du 21 octobre 2019

1 LE PROJET « ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ » : LE SÉNAT À LA MANŒUVRE

2 LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT : 150 CITOYENS RÉUNIS AU CESE

3 LE PLAN NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : TOUT ÇA POUR ÇA ?

4 PLF 2020 : LE PROGRAMME 163 « JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE » EN HAUSSE

1 LE PROJET « ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ » : LE SÉNAT À LA MANŒUVRE

C'est quoi ?

Le projet relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, présenté par Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu, le 17 juillet, traduit l'engagement du chef de l'État qu'il a pris avec les maires lors du Grand débat national. « Avec ce projet de loi, l'ambition est de valoriser la commune et de la remettre au cœur de notre démocratie. Elle a été la grande oubliée des lois sur les territoires des dix dernières années qui ont choisi de célébrer les grands ensembles » peut-on lire dans le compte rendu des ministres du même jour. Pour prolonger « l'esprit de Grand Bourgtheroulde », le gouvernement a multiplié les consultations auprès des associations d'élus et des parlementaires tout en continuant des rencontres de territoires. Cela lui a d'ailleurs valu un satisfecit des associations des maires lorsqu'elles ont pris connaissance du texte même si ces dernières auraient souhaité aller plus loin. Une trentaine de mesures ont pour ambition de « garantir aux maires, qui s'engagent pour leurs concitoyens, de meilleures conditions pour exercer leur mandat ». Il s'agit de donner plus de libertés locales aux élus, de renforcer et reconnaître aux élus de véritables droits. Structuré autour du « parcours de l' élu », le texte facilite les conditions d'exercice des élus avant l'élection, mais aussi pendant et après le mandat. Avec la disparition brutale et très médiatisée du maire de Signes début août, le gouvernement a encore renforcé le texte. A ce stade, et avant les débats qui commencent au Sénat, il comprend un ensemble de mesures parmi lesquelles :

- pour « concilier vie personnelle et professionnelle et engagement local » : 10 jours de congés (sans solde) seront accordés aux salariés pour faire campagne aux municipales et les frais de garde des enfants de moins de six ans ou des personnes en situation de handicap seront pris en charge lors des réunions obligatoires pour tous les élus.
- pour « permettre aux élus de se former dès le premier jour de leur mandat » : tous les primo-élus recevront une formation en début de mandat et les droits à la formation seront activables par tous dès la première année ; la portabilité des droits à la formation sera assurée
- pour « rétribuer à son juste niveau l'engagement des maires, notamment dans les zones rurales » : l'alignement du plafond d'indemnités (1 670 euros) des maires et de leurs adjoints des communes de moins de 1 000 habitants sur celui de leurs homologues de 1 000 à 3 500 habitants.
- pour « assurer à l' élu une défense quand sa responsabilité est engagée » : les communes auront l'obligation de contracter une assurance pour une protection juridique du maire pour les litiges qui relèvent de son mandat. Dans les communes rurales, l'État prendra ces frais en charge.
- pour « remettre le maire au cœur de l'intercommunalité » : l'intercommunalité pourra faire une délégation de signature aux maires pour certaines décisions et un « conseil des maires » pourra être créé pour plus de discussions et de coordination.

- pour « choisir son intercommunalité, plutôt que la subir » : une intercommunalité pourra se scinder en deux dans le respect des seuils, une commune pourra plus facilement changer d'intercommunalité.
- pour « sécuriser le maire dans ses décisions face à la complexité des normes » : l'élu pourra demander l'avis du préfet en amont sur la faisabilité juridique d'un projet.
- pour « mettre de la souplesse dans la répartition des compétences entre commune et intercommunalité » : l'intercommunalité pourra notamment déléguer à la commune les compétences « eau et assainissement » et le maire bénéficiera d'un droit d'initiative pour procéder à une modification du PLUI ; les communes classées station de tourisme récupéreront leur office du tourisme.
- pour « donner les moyens au maire de faire respecter ses décisions » : les pouvoirs de police du maire sont renforcés et lui permettront notamment de faire appliquer des décisions dans une catégorie de cas qui gênent le quotidien.
- pour « rénover le patrimoine local en péril dans les petites communes » : il sera possible de déroger aux 20% de financement obligatoire par la commune.
- pour « renforcer la solidarité entre les territoires en cas de catastrophe naturelle » : le département pourra venir directement en aide aux entreprises sinistrées.
- pour « alléger les procédures pour les commandes publiques en relevant les seuils des marchés publics » : le gouvernement souhaiterait remonter de 25 000 à 40 000 euros le seuil de déclenchement d'une procédure de marché public.

Depuis septembre, les sénateurs n'ont pas chômé. A partir des résultats du questionnaire visant à recenser les violences subies par les maires, ils ont produit un plan d'action pour une plus grande sécurité des maires. Ils ont ainsi voulu renforcer les propositions du gouvernement concernant les pouvoirs de police des maires et leur protection juridique. Le texte contient également des mesures qui visent à renforcer la parité, « en douceur » pour reprendre les propos de l'ADF. S'attaquant également aux « irritants » de la loi Notre, ils ont adopté plusieurs amendements visant à assouplir la répartition des compétences entre communes et intercommunalité et permettant le transfert « à la carte » de compétences de la commune vers l'intercommunalité. Un détricotage de la loi Notre qui ne plaît pas à tout le monde, le gouvernement en premier. Les discussions se poursuivent jusqu'au 22 octobre avant le passage de relai à l'Assemblée. Près de 1000 amendements ont été déposés...

Les résultats de l'enquête du Sénat sur les violences et menaces envers les maires : <https://bit.ly/32uMCsZ> **nouveau**

La lettre rectificative du 11 septembre : <https://bit.ly/2kU1JLN>

Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique : <https://bit.ly/2kUsD6h>

Le compte rendu du conseil des ministres du 17 juillet : <https://bit.ly/2kpRXRi>

Le communiqué de presse de l'AMRF en date du 19 juillet : <https://bit.ly/2M4Bf5r>

Le communiqué de l'APVF en date du 19 juillet : <https://bit.ly/2mAzpi4>

Le communiqué de France Urbaine en date du 17 juillet : <https://bit.ly/2m8Sh7w>

Le communiqué de presse de l'AMF en date du 12 juillet : <https://bit.ly/2kxmjBq>

Où en sommes-nous ?

- le vote sur le texte aura lieu le 22 octobre au Sénat ; la première lecture à l'Assemblée est prévue fin novembre pour une adoption avant la fin de l'année.
- le 7 octobre, Françoise Gatel, rapporteur du texte au Sénat, considère que « l'intercommunalité, c'est une nécessité, mais il faut admettre que, dans certains cas, elle est venue s'imposer aux communes. Ce doit être un espace de subsidiarité, et non une autorité de tutelle ». « Il est important que nous ayons corrigé ces irritants avant les municipales. Nous n'irons évidemment pas contre un objectif de sortie du texte avant ces élections ». <https://bit.ly/31gqFfK>
- le 7 octobre, l'AdCF redoute « une régression de l'intercommunalité ». Elle craint que les débats qui commencent au Sénat ne soient marqués « par la multiplication d'amendements de circonstance, motivés par des situations politiques locales ». « A vouloir légiférer à l'excès, et ouvrir la voie à des décisions unilatérales de certaines communes, les contentieux et les blocages risquent de se multiplier ». <https://bit.ly/31gqFfK>
- le 7 octobre, France urbaine se dit attentive à ce que « les ajustements apportés à la loi Notre n'affectent pas les grandes agglomérations, communautés urbaines et métropoles, ni dans leurs périmètres ni dans leurs compétences ». <https://bit.ly/31gqFfK>

- le 8 octobre, l'AdCF s'alarme dans un communiqué de presse : « Projet de loi Engagement et proximité : les intercommunalités de France appellent les parlementaires à éviter tout détricotage de vingt années d'efforts d'organisation de nos territoires ». <https://bit.ly/2Bjli3q>
- le 10 octobre, l'APVF considère que le texte « va globalement dans le bon sens », qu'il « apporte une forme de souplesse nécessaire pour prendre en compte les spécificités des territoires, notamment dans la répartition des compétences et la gouvernance de l'intercommunalité ». Elle « se félicite tout particulièrement » de l'instauration obligatoire d'une Conférence des maires au sein des intercommunalités. « En revanche, la revalorisation des indemnités envisagée dans le projet de loi oublie les petites villes ». <https://bit.ly/2MHBamW>
- le 15 octobre, l'AMF propose de « réduire le nombre de compétences obligatoires exercées par les intercommunalités, supprimer les compétences optionnelles et rendre facultatif le transfert de toutes les autres compétences. Il faut en finir avec le feuilleton de la compétence eau et assainissement ». Concernant les indemnités dans les communes de moins de 3 500 habitants, « l'instauration d'un barème unique est une bonne chose, à condition que les plus petites communes bénéficient d'un soutien financier spécifique de l'État ». <https://bit.ly/2MIKnLK>

2 LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT : 150 CITOYENS RÉUNIS AU CESE

C'est quoi ?

Lors de sa conférence de presse du 25 avril, à l'issue du Grand débat, le chef de l'État, s'était engagé à renouveler les rendez-vous avec les Français et notamment les associer davantage aux décisions qui les concernent comme les retraites et le climat. Il annonçait alors la tenue de la première convention citoyenne pour le climat à la rentrée de septembre où des Français tirés au sort devront faire émerger des propositions très concrètes en faveur de l'environnement et de la transition écologique. C'est chose faite avec la première session qui s'est déroulée du 4 au 6 octobre au Conseil Économique Social et Environnemental à Paris. 150 citoyens vont se réunir régulièrement à Paris pendant 6 sessions de trois jours jusqu'à fin janvier 2020. Ils ont pour mission de faire des propositions « du quotidien » sur plusieurs thèmes comme se loger, se déplacer, produire, travailler et consommer. Ces 150 citoyens représentent « l'ensemble de la diversité de la population française ». 51 % de femmes et 49 % d'hommes ont été choisis par catégories d'âges : 16 à 17 ans (3 %); 18 à 24 ans (11 %); 25 à 34 ans (14 %); 35 à 49 ans (24 %); 50 à 64 ans (28 %); 65 ans et plus (18 %). Ils viennent de toutes les régions et bien sûr selon le poids démographique du territoire. Niveaux de diplômes, CSP et part des inactifs et retraités également justement représentés.

Les membres de la Convention seront accompagnés par un « comité de gouvernance », une équipe d'animation, des juristes et des experts du climat, tout en restant « complètement autonomes dans le cadre du mandat » qui leur a été donné. Tout une organisation pour permettre aux citoyens de s'approprier le sujet et pouvoir formuler des propositions pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en 2030. « Au départ, ce sont des profanes, à la fin, ce ne seront pas des experts mais ils seront assez éclairés pour produire des dispositions concrètes » explique Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques et membre du comité de gouvernance. Selon lui, « c'est un pari inédit en France ». Trois garants nommés par les présidents des trois Chambres devront s'assurer de la qualité du processus de concertation et, en particulier, de son indépendance. A l'issue des trois jours, ils ont déjà salué « la diversité effective » des participants et leur « très forte motivation » et confirmé « que la convention est à ce stade en pleine capacité d'exercer son mandat de façon indépendante, sereine et impartiale ». Au-delà des garants, le gouvernement s'est engagé à ce que les propositions de la convention citoyenne aient une traduction concrète soit par voie référendaire, législative ou réglementaire. Le Premier ministre, qui a lancé la Convention, s'est voulu rassurant : « rien n'est interdit, il est toujours possible d'adapter notre droit et notre cadre institutionnel ». Deuxième rendez-vous prévu le week-end du 25 octobre, à suivre donc, et en particulier sur le site dédié conventioncitoyennepourleclimat.fr où tous les débats sont retransmis.

3 LE PLAN NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : TOUT ÇA POUR ÇA ?

C'est quoi ?

Lundi 14 octobre, le secrétaire d'État en charge de la Protection de l'enfance, Adrien Taquet, a présenté sa stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, « fondée sur un nouveau partenariat avec les départements ». Après des mois de concertation qui ont eu du mal à démarrer, le report du plan prévu pour l'été, la nouvelle stratégie était donc très attendue. Elle s'inscrit en lien avec le Plan de lutte contre la pauvreté annoncé en 2017 par le chef de l'État, le tout nouveau « Parcours 1.000 jours » piloté par Boris Cyrulnik ou encore la Trajectoire 5.0 Outre-mer d'Annick Girardin. Elle s'inspire également des préconisations issues des rapports parlementaires comme le Rapport Bourguignon. On aura compris que certaines mesures ne sont pas nouvelles mais tirées directement d'autres plans. Pas facile de s'y retrouver ! En tout cas, Adrien Taquet a présenté un ensemble de mesures budgétées. Il s'agit d'un plan sur trois ans avec un budget de 80 millions pour 2020, (50 millions dans le PLF et 30 millions dans le PLFSS), soit 1 % de ce que dépensent les départements chaque année pour la protection de l'enfance. Le secrétaire d'État a d'ailleurs rappelé que « c'est d'abord une responsabilité des départements, bien sûr, qui sont localement les chefs de file de ces politiques de prévention et de protection » mais, « c'est aussi celle de l'État, qui ne doit et ne peut pas se défausser » a-t-il ajouté. Pour faire le lien avec le plan de lutte contre la pauvreté, il a souligné combien la méthode contractuelle alors initiée entre l'État et les collectivités permet « de s'accorder de manière pragmatique sur des priorités communes pour améliorer ensemble la qualité du service que nous rendons à nos enfants ». Au cœur de la nouvelle stratégie, un ensemble de mesures déclinées autour de quatre engagements :

**Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles :*

- rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (30 % des femmes aujourd'hui)
- réaliser 100 % des bilans de santé en maternelle des enfants de 3-4 ans
- doubler le nombre de visites à domicile pré et postnatales et renforcer les consultations infantiles pour les 0-6 ans
- soutenir les actions innovantes centrées sur la santé du jeune enfant en PMI
- soutenir le relayage auprès des parents en situation de vulnérabilité
- renforcer les cellules de recueil et d'informations préoccupantes, notamment sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS)

**Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures :*

- systématiser le bilan complet de santé des enfants et des adolescents à leur entrée dans les dispositifs de protection et leur accès à un parcours de soins coordonnés
- créer des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap
- créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil de protection de l'enfance
- adapter le régime des autorisations et des relations entre les départements et les associations autorisées et définir des normes d'encadrement adaptées dans les lieux d'accueil
- soutenir la diversification des dispositifs d'accompagnement aux besoins des enfants en permettant aux services et établissements d'innover
- développer les centres parentaux et travailler sur les compétences parentales en protection de l'enfance
- systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile en fin de placement
- moderniser et soutenir les conditions de travail et d'exercice des assistants familiaux et des lieux de vie et d'accueil

- mobiliser la société civile autour de l'enfance protégée notamment sur le parrainage, le soutien scolaire ou l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- sécuriser et faciliter l'adoption

**Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits*

- élaborer une charte des droits des enfants protégés
- faire en sorte que les enfants et anciens enfants accompagnés participent à l'ensemble des temps et des instances d'élaboration et de décision
- mettre en place un album de vie pour chaque enfant accompagné et garantir à chaque enfant puis adulte l'accès à son histoire
- garantir l'accès à la scolarité et un accompagnement scolaire adapté pour les enfants accompagnés
- rendre le quotidien des enfants protégés plus facile en simplifiant les notions d'actes usuels et non usuels
- renforcer les garanties procédurales devant le juge des enfants : permettre un jugement en collégialité en assistance éducative

**Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte :*

- mobiliser l'ensemble des outils et dispositifs pour faire de l'accès au logement et de l'accès aux droits des jeunes sortants une priorité
- garantir un accès prioritaire des jeunes sortants de l'ASE aux bourses et au logement étudiant et leur favoriser l'accès aux études supérieures
- faciliter l'intégration sociale et professionnelle des anciens mineurs non accompagnés lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Enfin, pour suivre la mise en œuvre des mesures ont été mis en place deux comités de suivi : le premier regroupant les ministères concernés et un second, « élargi », associant les départements, des parlementaires, des magistrats, des représentants des enfants et des jeunes, des représentants des associations et des établissements publics, ainsi que des représentants des professionnels de l'enfance. C'est en début d'année 2020 que les premiers contrats, entre l'État et les départements devraient être signés.

Pacte pour l'enfance - Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : <https://bit.ly/2nYxc12>

Discours d'Adrien Taquet du 14 octobre 2019 : <https://bit.ly/2Ble9ku>

Où en sommes-nous ?

- le 14 octobre, Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance, juge que « c'est hallucinant comme la méthodologie et la mobilisation de l'outil étatique sont dérisoires au regard de l'enjeu ». Elle demande « pourquoi ne pas avoir choisi de rendre obligatoire le référentiel d'évaluation des informations préoccupantes, déjà appliqué avec succès par 44 départements aujourd'hui ? » <https://bit.ly/31klgEs>
- 14 octobre, Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis et participant à la concertation, note qu'« il y a de bonnes intentions, une volonté manifeste de bien faire, mais le gouvernement reste au milieu du gué (...) On est loin d'une grande cause nationale ». Il regrette également l'absence de réelles mesures concernant les MNA : « Nous avons fait beaucoup de propositions sur le sujet. Le plan du gouvernement contient quelques engagements, mais pas de véritables garanties sur leur régularisation administrative, par exemple. A quoi bon, dans ce cas, investir sur leur accompagnement pendant des années ? » <https://bit.ly/2Mnpua5>
- le 14 octobre, Laurence Rossignol, ancienne ministre des Familles et de l'Enfance, note des avancées qui ne sont pas « conquérantes » mais qui ont le mérite d'avoir « été actées ». Elle salue, « la volonté de faire de M. Taquet ». « Mais ce que je vois, c'est qu'il a perdu ses arbitrages face à son propre gouvernement ». <https://bit.ly/32nFcaL>
- le 14 octobre, Lyes Louffok, ancien enfant placé, attendait « une politique nationale de protection de l'enfance, on a une série d'intentions, très peu de mesures opérationnelles et des oublis scandaleux ». « Cette stratégie est une vraie déception pour les enfants placés. » C'est bien beau de prôner que la stratégie est le fruit de plusieurs mois de collaboration entre les professionnels et le gouvernement. Mais c'est complètement faux. Adrien Taquet n'a rien conservé des mesures ambitieuses ». <https://bit.ly/2lX2212>
- le 14 octobre, la Cnape (fédération des associations de protection de l'enfant) « salue la volonté opérationnelle de la stratégie ». Selon elle, « les mesures s'accordent, pour la plupart, avec les positions défendues par la fédération. » <https://bit.ly/2lX2212>

- le 14 octobre, la fondation Action enfance loue « une stratégie délimitée dans le temps, avec des axes concrets, mesurables et des moyens alloués par l'État ». <https://bit.ly/2lX2212>
- le 14 octobre, l'Uniopss souligne le « caractère incantatoire de certaines mesures » et s'interroge : « Quand près de 20 % des départements n'ont toujours pas mis en place le projet pour l'enfant (obligation légale), la généralisation de l'album de vie apparaît en décalage avec les réalités de terrain ». <https://bit.ly/2lX2212>
- le 14 octobre, Léo Mathey, président de l'association Repairs 75 !, se dit déçu : « Nous avons cru qu'Adrien Taquet bousculerait les choses. Finalement, la réforme est hyper consensuelle. C'est triste et un peu pathétique. Nous ressentons beaucoup d'amertume ». <https://bit.ly/32nFcaL>
- le 14 octobre, Antoine Dulin, vice-président du CESE estime que : « ce n'est pas le grand soir de la protection de l'enfance. Est-ce que ces mesures répondent à l'urgence d'agir ? La réponse est non ». <https://bit.ly/32nFcaL>

4 PLF 2020 : LE PROGRAMME 163 « JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE » EN HAUSSE

C'est quoi ?

Le programme 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » devrait être doté de 664 M€ en 2020, soit une hausse de 52 millions d'euros par rapport à 2019. Les crédits sont répartis comme suit : 54 millions d'euros pour l'action 1 « Développement de la vie associative » (+ 9 millions d'euros par rapport à 2019), 72 millions d'euros pour l'action 2 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » (stables par rapport à 2019), 508 millions d'euros pour l'action 4 « le Développement du Service civique » (77% du total, hausse de 13 millions d'euros) et 30 millions d'euros pour l'action 6 « Service National Universel » (qui n'avait pas de ligne budgétaire dédiée en 2019). La hausse des crédits alloués au Service Civique permettra l'engagement de 145 000 jeunes avec l'objectif de toucher 150 000 à terme. Les crédits de 30 millions pour le SNU permettront l'accueil de 20 000 jeunes volontaires au lieu des 2 000 cette année.

Les crédits (53 944 402 €) inscrits à l'action 1 financent six dispositifs visant à promouvoir et développer la vie associative. On notera que le fonds de développement de la vie associative (FDVA) est doté de 33 millions d'euros) et le compte d'engagement citoyen (CEC) porté à 11,5 millions d'euros. Quant aux crédits de 71 610 327 € inscrits à l'action 2, ils financent six dispositifs en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. On y trouve notamment les aides Fonjep à l'emploi (35 millions d'euros, en hausse de 3,4 millions d'euros pour permettre la création de quelque 500 postes supplémentaires), les échanges internationaux de jeunes (16 millions d'euros), l'information des jeunes (6 millions d'euros) ou encore le soutien aux métiers de l'animation (1,4 million d'euros).

Enfin, alors que les débats n'ont pas encore commencé sur le Programme 163, on s'intéressera aux propositions du Mouvement Associatif qui demande notamment le renforcement du FDVA par le reversement intégral de l'ancienne réserve parlementaire et le fléchage des fonds des comptes inactifs des associations logés à la Caisse des Dépôts sur le FDVA. Avec la fin des contrats aidés, la faible utilisation des Parcours Emploi Compétences (PEC), le Mouvement associatif demande également la création d'un nouveau dispositif d'emplois d'utilité citoyenne. Rien n'est joué puisque les débats ne font que commencer à l'Assemblée...

Les propositions du Mouvement associatif pour le PLF 2020 : <https://bit.ly/33FgrHa>



Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).